



TAM TAM SNE DP OCTOBRE 2018

Nouveaux embauchés

Plusieurs d'entre eux ont perdu des jours de congés non pris et non récupérables dans le Compte Epargne Temps (CET) car ils ont moins d'un an d'ancienneté.

Serait-il possible de rappeler aux nouveaux embauchés que leur CET n'est ouvert qu'après un an d'activité ?



Réponse : Oui, bien sûr.

Le suivi permanent n'est pas possible. Le risque porte en premier lieu sur les RTT et il est fait en sorte que le salarié ne perde pas ses jours de CP. SVP essaye d'être attentif sur cette question.

En principe, OSCARH est paramétré pour alerter les personnes concernées avant la fin du mois de mai. Un point va être fait avec les gestionnaires de personnel de la RH pour améliorer le cas échéant la vigilance sur cette question.

Moralité : Informe-toi afin de savoir ce que tu ignores.

Compte personnel de formation -CPF

Le service des ressources humaines peut-il diffuser une information sur les modalités d'utilisation du CPF ?

Réponse :

Une information avait été faite lors du report des heures acquises jusque fin 2014 au titre du DIF - Droit Individuel à la Formation - sur le nouveau Compte CPF – Compte Personnel de Formation - qui lui-même est une composante du CPA – Compte Personnel d'Activité. Le CPF est géré par le salarié à titre individuel et ne peut être activé que par le salarié

A noter qu'à partir de 2019, le crédit acquis ne sera plus comptabilisé en heures mais en euros.

La direction va compléter la page d'information sur Intrademe et revenir sur ce qui est indiqué sur Internet.



Merci beaucoup, ça fait plaisir de constater que nos questions peuvent être utiles !

Réunions téléphoniques

Quel numéro permet aux salariés, comme précédemment sur Arkadin, de participer gratuitement aux réunions téléphoniques depuis l'extérieur ?

Ce numéro fonctionne-t-il également avec les téléphones portables ?

Réponse :

Le numéro est le 01 70 44 91 91 disponible sur Intrademe et par le biais d'un téléphone portable.

Ce n'est pas un numéro gratuit. Donc, même si cela ne concerne que peu de personnes qui n'ont pas pour leur portable d'abonnement illimité, la dépense supplémentaire due au dépassement de leur forfait leur est effectivement facturée.



Rêvons un peu : A quand un portable professionnel pour tous les concernés ?!!!

Questions posées en séance DP

Télétravail et téléphonie

Pour appeler depuis son téléphone il est nécessaire d'aligner une combinaison de 38 chiffres à chaque appel. Si cela est encore à la limite de l'acceptable pour une réunion téléphonique, c'est fastidieux et chronophage pour de simples appels.

- Est-il possible de simplifier la procédure ?
- Quand la téléphonie par le PC sera-t-elle opérationnelle ? Les tests prévus ont-ils été réalisés ?

Réponse : S'il s'agit d'activer, en début de journée de télétravail, le renvoi d'appel depuis son domicile, c'est effectivement contraignant.

Un test sur la téléphonie à partir d'un PC a été réalisé au service SCFP (Service Communication et Formation des Professionnels). Ce test est aujourd'hui terminé.

Nous restons dans l'attente d'un retour précis sur ce test pour une mise en place effective de ce système de téléphonie.



Assistance informatique à l'ADEME

Il apparaît que de plus en plus fréquemment le recours au service externe informatique (99) ne suffit plus à traiter les tickets d'incidents; le prestataire parisien est ainsi de plus en plus sollicité pour résoudre les problèmes rencontrés en région. Quelle solution la Direction compte-elle mettre en place pour optimiser le fonctionnement ?

Réponse : La direction prend bonne note et nous indique qu'elle va se renseigner auprès du service informatique.



Nous pouvons d'ores et déjà constater, une fois encore, la baisse des moyens pour les DR.



Nous, représentants du personnel, mettons tout en œuvre pour préserver des conditions de travail décentes pour tous les adémiens.

C'est maintenant qu'il faut agir, dans très peu de temps, il sera trop tard.

Merci de votre soutien.



Prochaine réunion des DP le 29/11.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions (anonymes) **maximum une semaine avant** aux représentants DP du SNE suivants :

christine.faure@ademe.fr ; maud.beraud@ademe.fr ; sebastien.catalano@ademe.fr ;

herve.chalaye@ademe.fr ; violaine.grillon@ademe.fr ; guy.laurent@ademe.fr ;

veronique.loison@ademe.fr ; walter.persello@ademe.fr ; fabienne.schimenovitz@ademe.fr